

dégénèrent sous nos climats rigoureux, surtout celles qui sont originaires des pays chauds, et elles sont nombreuses. Cette dégénérescence a pour effet immédiat de diminuer le rendement. Telle variété de blé, par exemple, qui dans les premières années donnait les plus belles récoltes, diminue peu à peu; sa vitalité s'épuise pour ainsi dire, parce qu'elle ne trouve pas, sous notre climat, les conditions nécessaires à sa réussite complète; et, il faut bien l'avouer aussi, parce que le système de culture généralement suivi est incapable de donner à cette belle variété les aliments convenables à sa complète formation, parce qu'il est mauvais enfin. La diminution de force vitale est constante dans ses mauvaises conditions, si bien qu'au bout de quelques années, trois ans, quatre ans, cinq ans au plus, la variété a perdu ses qualités les plus précieuses et n'est guère supérieure aux autres variétés médiocres de la localité.

Que ferait, dans les mêmes circonstances, l'intelligent éleveur de bétail? que ferait-il s'il voyait ses races dégénérer? Naturellement, il relèverait les qualités de ses animaux en introduisant de bons reproducteurs étrangers, capables de produire l'amélioration voulue. C'est aussi ce que devrait faire le cultivateur, l'éleveur de plantes. Du moment qu'il s'aperçoit qu'une variété de végétaux, jadis recommandable, est dégénérée, il doit la renouveler en faisant venir d'une contrée plus favorable à la production de cette variété les semences dont il a besoin. Mais alors il doit prendre les précautions capables de lui assurer les qualités de l'article demandé.

En principe, l'achat des graines est une manière vicieuse de se procurer des semences de bonne qualité. C'est trop laisser au hasard.

A part le cas dont nous venons de parler, et où il devient absolument nécessaire de changer ses semences pour cause de dégénérescence, le cultivateur aura beaucoup plus d'avantage à produire lui-même ses graines. Il existe, sans doute, des marchands-grainetiers qui apportent dans le choix de leurs marchandises des soins minutieux. Ces marchands commandent la confiance des acheteurs, mais sont-ils certains de la provenance et des qualités de leurs graines? Ils prennent toutes les précautions nécessaires pour obtenir ce résultat, mais ne sont-ils pas trompés eux-mêmes? De nombreux faits nous permettent d'affirmer que trop souvent ils nous vendent des graines très-médiocres.

Cela se conçoit parfaitement. Les marchands-grainetiers achètent leurs graines des producteurs, et ces derniers prennent d'abord la quantité qui leur est nécessaire pour leur propre culture et vendent le reste. Il va sans dire qu'ils gardent les meilleures graines et ne livrent à l'acheteur que les produits de second choix, et celui-ci doit s'en contenter. Ainsi, avec la meilleure volonté du monde, l'honnête marchand-grainetier offre quelquefois en vente des semences trop vieilles, ou mal venues, soumises à une mauvaise dessiccation et à un mauvais système de conservation.

Le cultivateur ne doit pas s'exposer à ces inconvénients. Il devra considérer comme une des parties les plus importantes de son exploitation, de faire lui-même ses semences et de ne se décider à faire des achats de graines que dans quelques circonstances exceptionnelles.

Les jardiniers ont depuis longtemps adopté ce système, et ils prennent tous les moyens convenables pour produire des graines parfaites sous tous les rapports. C'est à cela que nous devons la bonne conservation de la plupart de nos légumes. Il serait à désirer que les cultivateurs suivissent le même système, ils n'auraient qu'à s'en louer.

L'importance du conseil que nous donnons ici est plus

grande qu'on ne le pense généralement. Nous allons, en conséquence, faire connaître quelques-uns des avantages que le cultivateur retirera d'un choix judicieux des semences.

D'abord, il augmente la production considérablement. Tout ce que la Province compte d'hommes sincèrement dévoués à l'avancement de notre agriculture, a constaté ce fait et tâché de procurer aux cultivateurs les meilleures variétés de graines de semence. La *Gazette des Campagnes*, l'une des premières, a secondé ce mouvement. Notre Gouvernement s'est imposé de lourds sacrifices dans le même but. L'ancienne Chambre d'agriculture du Bas-Canada a dépensé des sommes considérables pour des achats de blé d'Ontario. Malheureusement sa confiance a été trompée, et de tous ces sacrifices il n'est resté qu'un avantage pour le pays: ce lui de s'être convaincu que les hommes qui s'élèvent le plus contre la corruption n'attendent souvent qu'une occasion favorable pour l'exercer.

On reconnaît donc généralement que de bonnes semences appartenant à une excellente variété, donneront des produits plus forts que les mauvaises graines. On le sait, et cependant on ne le pratique pas. Afin de convaincre nos lecteurs, nous allons reproduire ici ce que disait la *Gazette des Campagnes*, dans son numéro du 18 novembre 1869:

“Un certain M. Hallett de Brighton, Angleterre, a, pendant les douze dernières années, employé son temps, son jugement et son habileté à l'amélioration du blé par des sélections soignées et un mode de culture judicieux. En 1857, il choisit deux épis d'une même variété, les plus gros qu'il put trouver, ces épis contenaient 47 grains chacun. Ces grains furent semés un à un à six pouces de distance en tous sens, et chaque grain produisit dix épis donnant ensemble 688 grains. Tous ces grains furent semés, et en 1858 chacun produisit dix sept épis contenant 1190 grains. Ces derniers furent encore semés en 1859; et, en 1860, l'un d'eux pris dans les plus grosses têtes, donna 36 épis contenant 2145 grains. Un de ces grains produisit, en 1861, 52 épis qui donnèrent 3640 grains. Outre cette propriété d'augmentation abondante dans les tiges et les épis, il paraît que pendant les diverses années d'expérience, les têtes continuèrent d'augmenter en longueur et en fertilité. En 1857, les têtes n'avaient que 4½ pouces de long, et ne possédaient en moyenne que 47 grains chacune, la deuxième année, en 1858, les têtes avaient 6½ pouces et donnaient 79 grains chacune; la troisième année, 1859, les plus beaux épis mesuraient 7¾ pouces de longueur et contenaient 91 grains; en 1860, la pluie détruisit une partie de la récolte, de sorte qu'on ne fit aucun calcul; mais en 1861, le plus bel épi mesurait 8¾ pouces et donna 123 grains. Cette expérience est complètement d'accord avec les principes reconnus de la vie végétale et animale.”

Nous voyons, par cet exemple, que la fertilité des graines augmentait en proportion du soin qu'on mettait à les choisir.

En relatant ce fait, nous n'avons pas l'intention de recommander aux cultivateurs de choisir leurs grains épi par épi, quoique la chose soit très-avantageuse, mais nous voulons leur faire voir que le bon choix des semences augmente leur force de production dans une proportion presque étonnante.—A continuer.

REVUE DE LA SEMAINE

Fidèle à la ligne de conduite que nous nous sommes tracée, nous commençons notre *Revue* par Rome, et par l'Austro-Pie IX, père de tous les catholiques et victime d'ex-

piation offerte pour la sanctification de la société actuelle.

Les journaux d'Europe nous apportent une nouvelle que les canadiens et surtout nos zouaves pontificaux seront certainement heureux de connaître.

Le surlendemain de Noël, fête de St. Jean apôtre, patron du bien-aimé Pie IX, le vénérable Captif du Vatican recevait les hommages du général Kanzler accompagné du général Zappi et du général de Courten, de 250 officiers et des jeunes patriciens romains qui ont mêlé leur sang à celui des zouaves pontificaux pour la défense des droits du Saint-Siège.

Les illustres visiteurs furent reçus dans la salle du Consistoire, on y remarquait également 25 matelots français de l'*Orenoque* mouillé devant Civita-Vecchia, la présence de ces derniers n'échappa pas à l'Auguste Pie IX qui les regarda avec une bienveillance toute particulière.

Lorsque Pie IX entra dans la salle, il se fit un silence parfait, pas un cri, pas une acclamation ne se firent entendre dans cette foule émue, mais par un mouvement spontané tous mirent le genou en terre et ne se relevèrent qu'après avoir reçu la bénédiction du Saint-Père. Le général Kanzler s'avança alors au milieu de la salle et, après en avoir reçu la permission, prononça une adresse respectueuse au nom des anciens soldats de l'armée pontificale.

Le Saint-Père y répondit avec un rare bonheur. Il remercia sa fidèle armée de l'attachement inébranlable qu'elle lui a voué. " Vous avez refusé, a-t-il dit, de vous unir à un ennemi avec lequel vous ne pouviez avoir rien de commun, car il combat ces sentiments de fidélité aux principes de l'éternelle justice dont vous avez voulu rester et dont vous resterez toujours, je l'espère, les constants défenseurs. Ces sentiments, les ennemis du Saint-Siège et de la religion les redoutent. Ils redoutent les prêtres, ils redoutent les bons catholiques, ils redoutent la prédication de la parole de Dieu, et ils ne craignent pas les sectes qui corrompent les entrailles de la société, minent les trônes et ébranlent tout ordre social.

" Afin que, dans ce grand combat du mal contre le bien, le Seigneur puisse vous garder toujours fidèles aux sentiments dont vous êtes animés, et dont vous avez donné de si nobles preuves, j'invoque sur vous de tout mon cœur la bénédiction de Dieu. Qu'elle descende sur vous, afin de vous maintenir toujours égaux à vous-mêmes, et sur vos familles, afin qu'elles soient comblées de tous biens. A elles comme à vous, je continuerai les secours que pourra me permettre ma pauvreté, et j'espère qu'ils ne vous manqueront jamais. Avec toute l'effusion de mon âme, je vous donne la bénédiction apostolique, et je prie le Seigneur de la rendre efficace pour le temps et pour l'éternité. "

Nos lecteurs savent depuis longtemps que le Saint-Père, ne voulant pas exposer ses fidèles serviteurs aux tentations que leur offraient les magnifiques promesses faites par les autorités piémontaises, a bien voulu, malgré son extrême pauvreté, venir au secours de son armée licenciée. Cette bonté toute paternelle de Pie IX lui a mérité la reconnaissance, non-seulement des soldats qui en sont l'objet, mais encore de tous les cœurs catholiques.

Nous passons sous silence beaucoup d'autres réceptions, l'espace dont nous pouvons disposer ne nous permettant pas d'en donner le compte-rendu. Ces réceptions sont nombreuses. Le peuple, la bourgeoisie, la noblesse, se rendent en foule aux pieds de Pie IX pour lui exprimer leurs sentiments d'amour et d'attachement. Tellement qu'on peut dire aujourd'hui que Rome n'est plus dans Rome, elle est tout entière au Vatican, tâchant de consoler l'Auguste Prisonnier et priant Dieu de mettre un terme à ses souffrances.

Le fait de la sentinelle italienne couchant en joue les gardes Suisses et un prélat de la suite du Saint-Père dont nous parlions dans notre dernière revue, a provoqué des réclamations de la part des diplomates étrangers. Les autorités piémontaises ont répondu qu'aucun ordre n'avait été donné par écrit pour empêcher les serviteurs du Pape de se montrer aux fenêtres du Vatican, et que toute la faute devait retomber sur l'officier de garde qui avait outrepassé ses ordres. Pour éviter tout accident, il n'y aura plus à l'avenir de sentinelles aux portes du Vatican.

Dans les pays civilisés une sentinelle n'est pas un danger, elle est, au contraire, une sûreté personnelle; à Rome, où la canaille domine, où tous les crimes ont carte blanche, la sentinelle est plus nécessaire que partout ailleurs, et le gouvernement italien, en retirant le poste des portes du Vatican, expose le Saint-Père à toutes les entreprises d'une populace impie et audacieuse qui n'aspire qu'après le moment où elle pourra piller et égorger. Cette mesure n'offre donc aucune garantie sérieuse et ne pare à aucun inconvénient.

Il est admis que la ferveur des catholiques croît en proportion directe de la méchanceté des impies et de la malice de leurs attaques contre notre sainte religion. C'est ce que l'on peut remarquer aujourd'hui dans tous les pays de l'Europe. L'Italie, l'Espagne, l'Autriche, la Prusse, la France, nous en offrent des exemples vivants. En Espagne et en Italie les sociétés secrètes, les sectes révolutionnaires ont le pouvoir en main, ce sont véritablement elles qui gouvernent. Le judaïsme-libéral s'est emparé de l'Autriche sous le nom de centralistes. Les athées et les socialistes tiennent le pouvoir en France. Sous ces différentes appellations, l'impunité fait souffrir à l'Eglise de Jésus-Christ des maux incalculables. Cependant les catholiques ne se laissent pas abattre; ils souffrent, mais ils se raffermissent dans leurs croyances et travaillent au triomphe de la sainte cause de l'Eglise.

Tous nos lecteurs savent qu'en France le saint repos du dimanche n'est pas observé; on considère ce saint jour comme un jour ouvrier, tous les travaux se continuent, les machines fonctionnent comme sur semaine. Pour les Français, le troisième commandement de Dieu n'existe plus: *Souviens-toi de sanctifier le jour du Sabbat.* Le travail du dimanche est passé dans les mœurs de la nation française, c'est un mal public. Les païens, les mahométans ont cru devoir flétrir cette impiété; ils ont traité les ouvriers français de chiens et d'impies, parce qu'ils ne priaient pas, parce qu'ils n'observaient pas le repos du dimanche. Ce crime est, suivant de saints personnages, une des principales causes qui ont amené tant de malheurs sur la France.

Eh bien, on travaille ardemment aujourd'hui à guérir cette plaie publique. Les journaux catholiques avaient suivi le courant, dans l'intérêt de la cause qu'ils défendaient; ils s'étaient cru obligés de paraître le dimanche comme les autres jours. Voilà qu'ils reconnaissent leur erreur et ferment leurs ateliers les dimanches et les fêtes.

Le *Monde* de Paris a pris l'initiative dans ce noble mouvement. Il diminue son prix d'abonnement, mais ne paraît que six jours par semaine. Ce généreux exemple lui a mérité de la part de l'épiscopat français de nombreuses lettres de félicitations. Nous avons l'une d'elles sous les yeux, elle est de Monseigneur l'évêque de Fréjus:

" L'initiative que vous venez de prendre, dit cette lettre, en supprimant un numéro de votre journal, pour faire observer dans vos ateliers le repos du dimanche, aura l'approbation de tout vrai catholique. L'épiscopat ne peut qu'y applaudir. Il bénira votre conduite, mise ainsi en parfait ac-

cord avec les principes que vous défendez. Je ne doute pas que tous vos confrères de la presse religieuse ne suivent votre exemple.

“ La violation de la loi divine qui prescrit le repos dominical est un des crimes que Dieu punit sévèrement. Cette violation allait s'étendant de plus en plus dans notre malheureux pays. Est-il étonnant que des maux étranges soient venus fondre sur nous? En reconnaître toutes les causes et travailler à les faire cesser, c'est tout à la fois honorer Dieu et servir sa patrie, c'est le but que s'est toujours proposé votre excellent journal et qu'il remplit avec une rare et habile constance.

“ Je vous en félicite et en bénissant vos travaux, je fais des vœux pour le succès qu'ambitionne votre foi.”

Un des premiers organes de la presse religieuse en Europe, le *Bien Public* de Gand, déterminé par les approbations qu'a reçu le *Monde* a également adopté la cessation du travail le dimanche. Espérons, pour le bonheur de la France et de la Belgique, que cette grande réforme va se généraliser rapidement. Dieu veut le repentir de la France, il désire qu'elle fasse pénitence de ses crimes et il lui pardonnera; voilà un commencement, puisse-t-il fléchir le courroux céleste et rendre à notre ancienne mère patrie, la paix et le bonheur que l'impiété lui a fait perdre.

Il n'y a rien de plus intolérant qu'un protestant, il semblerait que sa religion lui commande le fanatisme et la haine de tout ce qui porte le cachet du catholicisme. Si l'histoire n'était là pour nous le démontrer, les actes actuels de la plupart des gouvernements protestants nous le prouveraient surabondamment. Le gouvernement prussien est protestant, le gouvernement suisse est protestant, et ils n'épargnent rien pour persécuter les catholiques. La Prusse interdit la circulation des journaux dévoués à notre sainte religion, crée des écoles communes, eulève l'enseignement aux communautés religieuses, soumet les évêques et les prêtres à toutes les vexations. L'Alsace et la Lorraine encore françaises par le cœur, ont particulièrement à souffrir de cette intolérance. Ces deux provinces sont inondées de publications impies ou protestantes et les journaux catholiques sont proscrits, leurs écoles sont forcées d'adopter un programme d'enseignement protestant, les prêtres sont emprisonnés, gardés comme otages sous les plus futiles prétextes.

La Suisse marche sur les traces de la Prusse et même la dépasse. Il n'y a pas longtemps, son gouvernement revisait la Constitution et passait une loi inique qui ne tend à rien moins qu'à rendre les prêtres sujets au service militaire.

Si de l'Europe, nous passons en Amérique, nous voyons la même intolérance, la même haine du catholicisme. Quelques-uns des Etats de l'Union Américaine vont jusqu'à refuser tout emploi public aux hommes appartenant à la religion catholique, aux papistes comme les protestants se plaisent à nous appeler. Le même ostracisme se poursuit dans la province d'Ontario. Là, malgré le bon exemple de tolérance que nous donnons à tous les protestants, il suffit d'être catholique pour être frappé d'incapacité à remplir des emplois publics. Au Nouveau-Brunswick de même, on foule aux pieds les plus justes aspirations de la population canadienne et catholique, on vote des bills pour les écoles mixtes, on refuse des octrois aux écoles catholiques afin de forcer nos coreligionnaires à envoyer leurs enfants dans les écoles protestantes, véritables bouges de fanatisme et d'impiété contre l'Eglise de Jésus-Christ.

Voilà la condition que l'on nous fait partout. Dans la Province de Québec, le gouvernement est catholique, mais il protégé toutes les confessions, les protestants sont mis au

même rang que les catholiques; bien plus, on leur accorde des avantages que l'on refuse à ceux-ci. Quoique nos frères séparés soient en minorité dans notre Province, on leur a donné un député-surintendant de l'instruction publique, on leur fait des octrois spéciaux, et malgré tout ils osent encore quelquefois crier à l'intolérance. Les fanatiques! ils aspirent après le moment où ils pourront nous écraser, et alors ils suivront les exemples qui leur sont donnés par leurs coreligionnaires des autres contrées; le ton de leurs journaux le laisse voir facilement. Mais la Providence nous garde et ne permettra pas que nous tombions sous les coups des sectes protestantes.

A propos de l'intolérance religieuse, nous lisons ce qui suit dans le *Moniteur Acadien*. Il s'agit de la nomination d'inspecteurs d'écoles au Nouveau-Brunswick:

“ Si nous nous livrons à la dissection, nous y trouvons deux catholiques et douze protestants, et au nombre de ces derniers figurent deux ministres protestants par dessus le marché. Comme toujours, les catholiques sont loin de recevoir leur juste part dans cette affaire. Formant près des deux cinquièmes de la population, ils devraient avoir cinq inspecteurs au lieu de deux. Mais quand on est animé des meilleures intentions envers les catholiques, suivant l'inimitable expression d'une feuille protestante, c'est ainsi qu'on les traite!

“ Et de grâce, quelle affaire les deux *Révérands Gentlemen* ont-ils dans cette galère? Le bureau d'éducation proscrit les Frères de la Doctrine Chrétienne et les Sœurs de Charité de l'enseignement, à cause de leur habit distinctif et particulier; et il nomme des *Clergymen* comme inspecteurs! Pour les catholiques, on ne veut rien voir qui puisse sentir le clérical; pour les protestants, on prend ce qu'il y a de plus clérical. Tableau!

“ L'acharnement des seigneurs de Fredericton contre le catholicisme dans cette question de l'éducation est aussi plat que remarquable. Plusieurs familles protestantes admettent indirectement la haine aveugle qui préside à l'émission des édits du bureau d'éducation. Ainsi court à sa perte un gouvernement qui a pourtant toutes les envies de se maintenir au pouvoir.”

De tels antécédents ne seront jamais suivis par les catholiques, la charité chrétienne ne le leur permettrait pas.

Une autre preuve de haine contre le catholicisme nous est donnée par le ministère d'Ontario. Un député demande au cabinet s'il est prêt à offrir une récompense pour l'arrestation des meurtriers de Scott à Manitoba. Le ministère répond qu'il est prêt. Ce n'est plus du fanatisme cela, c'est de l'absurdité.

Une touchante surprise

Dimanche dernier au soir, l'Asile de Beauport fut le témoin d'une de ces incomparables fêtes, pleines des jouissances pour le cœur, comme le catholicisme seul peut en produire.

Le héros de cette démonstration était M. Clément Vincelette, l'estimé surintendant de l'Asile de Beauport. Depuis longtemps, M. Vincelette, ami actif et dévoué de la sainte cause de l'Eglise et du Vénéré Pie IX, consacrait avec une ardeur, un amour sans égal, son temps et son intelligence aux intérêts de l'Auguste Prisonnier du Vatican.

Cette conduite si belle et si noble vient de recevoir la seule récompense digne d'un si beau dévouement.

En octobre dernier, les amis de M. Vincelette prièrent Mgr. l'Archevêque de solliciter du Saint-Père une distinc-

tion quelconque pour cet homme estimé de tous, et qui s'est montré en maintes circonstances si dévoué envers le Chef de l'Eglise. Leur supplique fut accueillie favorablement et expédiée à Rome, munie de la haute recommandation de Sa Grâce. Tout cela s'était fait à l'insu de M. Vincelette.

Après quelques retards inévitables, la réponse est enfin arrivée de Rome. La semaine dernière, on reçut à l'archevêché un large pli cacheté contenant un parchemin aux armes pontificales. C'était la réponse tant désirée. L'Auguste Pie IX, pour marquer à M. Vincelette la reconnaissance que lui inspirait sa noble conduite, le nommait *Chevalier de l'ordre de St. Sylvestre*, le plus ancien des trois ordres pontificaux.

Les amis du nouveau chevalier, voulant lui faire connaître la faveur toute particulière que lui accordait le Saint Pontife, lui préparèrent une touchante démonstration et lui présentèrent une adresse pour le féliciter de l'honorable récompense que le Vicaire de Jésus-Christ avait bien voulu lui donner.

Une question importante

Tout le monde connaît l'immense influence de la colonisation sur notre prospérité nationale. Les hommes les plus influents et les plus éclairés s'en occupent avec une ardeur et un désintéressement qui auraient dû obtenir des résultats plus satisfaisants. C'est une sainte et noble cause que celle de la colonisation. Notre incomparable clergé surtout a fait en sa faveur le sacrifice de son temps, de son influence et même de sa fortune. Dès les premiers temps de la colonie, nous le voyons, infatigable travailleur, guidant, encourageant, aidant les nobles pionniers de la colonisation. Cette œuvre est une œuvre de civilisation, et le prêtre catholique pousse le peuple à l'accomplir comme par le passé. Etudiez la colonisation des townships de l'Est, du Saguenay, de la vallée de la Mantawa, etc., et partout vous trouverez un prêtre à la tête du mouvement.

Les personnes influentes et véritablement désireuses de travailler à l'avancement de leur patrie ont secondé l'action du clergé et lui ont accordé toute leur confiance dans cette belle œuvre.

Le Gouvernement lui-même a contribué pour une large part à promouvoir les intérêts de la colonisation, et les membres de la Législature lui ont facilité la besogne par leurs encouragements unanimes. L'acte pourvoyant à la formation des sociétés de colonisation a rencontré l'approbation de tout le public canadien. La rapidité avec laquelle ces sociétés se sont formées en est une preuve irrécusable.

Avant la passation de cet acte, le défrichement de nos terres se faisait trop lentement et nous appelions de tous nos vœux, un changement de système. Le changement est survenu et le peuple canadien s'est empressé d'en profiter. Les sociétés de colonisation étaient un grand pas de fait dans la bonne voie, et nous envisagions l'avenir avec confiance.

Le mécanisme de la nouvelle loi n'est certainement pas parfait, car il laisse encore trop de facilités à la spéculation, il lui faudrait sans doute quelques améliorations; mais tel qu'il est, il aurait pu fonctionner avec assez d'avantages si les personnes chargées d'appliquer la loi avaient rempli les devoirs de leur charge avec équité, sans chercher à favoriser quelques individus au détriment des autres.

Ces réflexions nous sont venues à la suite d'une récente polémique engagée entre les premiers journaux de la province d'une part et le département des terres de la Couronne de l'autre.

Le *Nouveau-Monde*, la *Minerve* et la *Gazette* de Montréal furent les premières publications qui éveillèrent l'attention publique sur les faits et gestes du département des terres. Voici le fait: Les sociétés d'agriculture de Montréal, prenant leur rôle au sérieux, voulaient établir une colonie sur le lac Mégantie, dans le township de Marston. En conséquence elles envoyèrent un arpenteur pour étudier les lieux.

Après un examen soigneux, l'arpenteur rapporta que le sol était de bonne qualité, que les lots étaient vacants, et que le township ne comptait que huit colons sur une étendue de 50 à 60 milles.

Les sociétés demandèrent que les trois premiers rangs leur fussent réservés. Quelque temps après, l'honorable M. Beaubien, commissaire des terres de la Couronne, fit répondre que la moitié des lots seraient réservés. Mais par malheur tous les lots de qualité supérieure, ou qui offraient des pouvoirs d'eau, furent refusés. Ces sociétés réclamèrent auprès du Commissaire et celui-ci promit de rendre justice.

Mais il paraît que le département se décide lentement. Après avoir attendu longtemps, on fit de nouvelles instances et, poussé au pied du mur, le Commissaire répondit qu'avant de faire droit aux demandes il fallait le rapport de l'agent local ou d'un arpenteur.

Les sociétés se soumièrent à cette nouvelle exigence et payèrent un arpenteur pour obtenir un rapport spécial qui fut adressé au département. Et en définitive le Commissaire refusa absolument de revenir à sa première décision.

N'ayant obtenu aucun succès dans Marston, les sociétés voulurent se rejeter sur le township de Ditchfield. Jamais aucun colon n'a habité ce canton. Elles se croyaient cette fois bien sûres du succès; point du tout. Sur leur demande de la réserve de trois rangs, on ne leur accorda que celle des deux tiers et, elle était refusée pour tous les lots où se trouvaient des pouvoirs d'eau. C'est-à-dire qu'on voulait garder précisément ce qui était demandé.

De plus à deux reprises des canadiens émigrés aux Etats-Unis demandèrent des terres dans la région du lac Mégantie, on leur répondit qu'il n'y en avait pas de disponibles.

Un canadien de Baltie, dans le Massachusetts, demanda des lots pour huit familles canadiennes prêtes à retourner au pays. Il n'y en a pas, fut la réponse.

Enfin M. l'abbé Chartier, l'infatigable agent d'immigration, reçoit tous les jours des demandes auxquelles il ne peut satisfaire.

Tels sont les faits relatés par le *Nouveau-Monde* et la *Minerve*.

Il y a ici évidemment inertie, mauvais vouloir, ou peut-être quelque chose de pire. Le Gouvernement, animé des meilleures intentions, prend tous les moyens de pousser à la colonisation de nos terres incultes, nomme des agents d'émigration, s'impose de lourds sacrifices. Le département des terres de son côté cherche à paralyser l'œuvre. Il ne veut pas de colonisation, il s'oppose à la politique du gouvernement; des agents d'immigration décident nos malheureux frères émigrés à revoir le sol natal, et le Département leur refuse une place au foyer de la patrie. La loi autorise, encourage la formation de sociétés de colonisation, leur fait des octrois d'argent, ce n'est pas apparemment du goût de l'hon. Commissaire, puisqu'il leur refuse les terres de bonne qualité et ne leur offre que les médiocres.

Les sociétés avaient à pourvoir à l'installation de 150 colons; elles ne peuvent placer que 30 et encore ont-elles été obligées de les disséminer sur une distance de plus de 15 milles. Or, on sait que le canadien n'aime pas l'isolement,

les colons surtout aiment à se former par groupes afin de pouvoir s'aider dans les nécessités de leurs durs labeurs. Impossible dans la pratique du département et la colonisation marche avec une lenteur désespérante par la faute d'un seul.

Voici, en résumé, les accusations portées contre l'administration des terres de la Couronne.

1o. Sur demande des sociétés de colonisation, le Commissaire ne leur accorde dans Marston et Ditchfield que les terres de médiocre qualité ou qui sont dépourvues de poudres d'eau.

2o. Le Département vend les terres de la Couronne à des spéculateurs qui ne font aucun travail sur leurs lots, n'abattent pas un seul arbre et les gardent pour les revendre à des prix huit ou dix fois plus élevés que ceux demandés par le Département ;

3o. Il ne prend pas les moyens de faire rentrer dans le domaine public, les terres dont les propriétaires n'ont pas rempli les conditions voulues par la loi.

Le Département a répondu ou plutôt a essayé de répondre à ces accusations. Nous étudierons cette réponse dans notre prochain numéro.

Le Saguenay

Le Révd. M. André Pelletier, curé de Notre-Dame d'Hébertville, a écrit au Rédacteur de la *Gazette des Familles* une lettre démontrant l'embarras sérieux où les accidents de l'automne dernier ont jeté un grand nombre de cultivateurs, tant de sa paroisse que de beaucoup d'autres localités environnantes.

Nous lisons à ce sujet dans le même journal ce qui suit :

" Nous voudrions que le cri de détresse que lui arrache le sort de tant de colons dont le courage est devenu proverbial, trouvât de l'écho par tout le pays, et pût décider notre gouvernement local, qui a déjà donné tant de preuves des sentiments nobles et généreux qui l'animent, à leur venir en aide, surtout en leur procurant le grain de semence qui manque complètement en certains endroits. Si l'on offrait à ces colonies naissantes les avantages que l'on prépare aux étrangers que l'on appelle à grands cris, dans un avenir prochain, on verrait sur tout le parcours du Saguenay, sur les bords du lac St. Jean, de grandes et riches paroisses dont les habitants seraient plus fortement attachés au sol que les forêts qu'ils ont fait fuir devant eux.

" Le langage si éloquent de ce digne curé est une nouvelle et forte preuve que, quand il y a un danger à écarter, un besoin à satisfaire, une population à protéger, le prêtre est toujours le premier sur la brèche, démontrant ainsi que le besoin le plus pressant de son cœur, est de faire le bien par tous les moyens possibles. "

Moyen d'utiliser les os comme engrais

L'utilisation des os est considérablement restreinte par les difficultés que l'on éprouve à les amener à l'état le plus convenable pour l'emploi. Lorsque les os sont destinés à la fumure des vergers où ils sont enterrés près des arbres sur un sol que l'on ne remue jamais, on peut se contenter de les broyer grossièrement au moyen d'un pilon pesant ou d'une masse. Mais pour devenir utilisables pour les plantes annuelles, ils doivent être réduits en fragments plus petits. Après leur concassage grossier, on peut les traiter par la potasse caustique ou une lessive forte ; l'opération est alors plus lente que si l'on s'était servi d'acide sulfurique, mais beaucoup moins dangereuse.

Pour cela, on a besoin d'une boîte bien étanche ne mesurant pas plus de dix-huit pouces de profondeur. Puis on se procure

de bonnes cendres de bois francs. On mélange ensuite quatre pots de chaux éteinte avec autant de perlasse par chaque quart de cendres sèches. On dépose ce mélange et les os par lits alternatifs en commençant par le mélange de cendres et de chaux jusqu'à ce que la boîte soit pleine. Alors on sature la masse d'eau et de temps en temps on ajoute de nouvelles quantités de liquide afin de conserver une humidité constante dans le contenu de la boîte.

En quatre ou six semaines les os seront devenus tellement mous qu'ils se réduiront en poudre au moindre choc. Toute la masse peut alors être mélangée et battue à la pelle ; après quoi on y ajoute une égale quantité de terre fine et on mélange intimement. Ce compost est trop fort pour pouvoir être mis en contact immédiat avec les graines et lors de son emploi il faudra préalablement le mélanger avec la terre. Si l'on fait usage d'une proportion de cendres plus grande que celle donnée plus haut, l'opération n'en sera que plus rapide.

Petite chronique

INSTITUT.—On vient de fonder, dans le village de Kamou-raska, un institut dont le Révd. M. Hébert a été nommé président, M. Ivanhoé Tache, vice-président, et M. L. C. Bégin, secrétaire-trésorier.

MM. P. Dessaint, J. P. Pelletier, Michel LeBel, Geo. LeBel, P. Langlais composent le comité de direction.

COLONISATION.—Les membres du bureau de direction de la société de colonisation No 1 de St. Hyacinthe se sont réunis samedi dernier à St. Hyacinthe et ont décidé de s'occuper de placer une partie des immigrants à leur arrivée dans ce pays. La société s'est pour ainsi dire constituée agent local d'immigration européenne.—Trois des membres du bureau de direction ont été chargés de la besogne : ce sont MM. Boucher de La-Brière, J. A. Chicoine, et T. A. Bernier, rédacteur du *Courrier*.

Ces messieurs sont prêts à recevoir les applications de toutes personnes domiciliées dans ce pays, et désirant faire venir des étrangers pour les employer à leur service. Ils transmettront immédiatement leurs applications au département à Québec, chargé d'administrer ces affaires, qui, à son tour chargera l'un des agents canadiens, en Europe, de trouver l'individu propre à faire les ouvrages qu'on a l'intention de lui confier.

On peut s'adresser indistinctement à l'un de ces trois messieurs.

Nous félicitons la société de colonisation de St. Hyacinthe de prendre ainsi son rôle au sérieux. Depuis qu'elle est fondée, elle a toujours marché à la tête des sociétés-sœurs, et elle a fait un bien incalculable à la cause qu'elle sert. Le nouveau pas qu'elle vient de faire, à la suggestion de son secrétaire M. J. A. Chicoine, n'est propre qu'à lui mériter davantage la reconnaissance de ceux qui ont à cœur la colonisation de la province de Québec.

— Le député ministre de la marine et des pêcheries a reçu une lettre d'un habitant d'Oxfordshire, Angleterre, demandant de lui donner des renseignements sur notre pays. Il ajoute qu'il y a dans cette partie de l'Angleterre une foule d'individus ne gagnant que huit chelins par semaine, qui seraient heureux de partir pour le Canada, s'ils savaient y trouver du travail.

— La consommation du thé chaque année dans le monde entier est de 250,000,000 de livres. La Chine produit presque tout le thé et le Brésil plus de la moitié du café : il se produit plus de 140,000 livres de Java et 18,000 de Mocha. Les Etats-Unis consomment près d'un tiers de tout le café produit dans le monde et les anglais sont les grands buveurs de thé après les chinois. Les allemands viennent après les américains pour le café. Les américains consomment environ 6 livres de café et 122 de bœuf par tête, y compris les adultes et les enfants, annuellement.

Plusieurs des anciens abonnés à la *Gazette des Campagnes* nous écrivent pour savoir s'ils sont tenus de payer pour les six mois de la suspension de la *Gazette*, depuis le 1er avril 1871 jusqu'au 19 octobre 1871?—Nécessairement non. Payez ce qui est dû, rien de plus.

RECETTES

Traitement de la petite vérole

Un correspondant de la *Gazette* de Cincinnati racontait l'efficacité du traitement suivant pour la petite vérole :

Prendre de l'orge ordinaire et la faire bouillir dans de l'eau jusqu'à parfaite cuisson ; filtrer l'eau et la boire chaque jour en y ajoutant 15 grains de salpêtre, continuer cette boisson jusqu'à ce que les boutons apparaissent sur la peau environ trois jours après la fièvre. L'effet de cette boisson est d'arrêter court le développement de la fièvre.

Arrêter l'usage de cette boisson et prendre ensuite du bon vin coupé avec de l'eau et du sucre blanc, cette boisson stimule l'action du sang et efface les grains de petite vérole.

L'usage du vin, de l'eau et du sucre doit commencer aussitôt que les boutons commencent à paraître sur la peau.

Ne pas prendre d'autre médecine et garder la diète. Ce mode de traitement est celui pratiqué par le célèbre docteur irlandais Dixon, et a été employé dans de nombreux cas avec succès dans le pays. — *L'Opinion Publique*.

Le citron pour la toux

Faites rôtir le citron avec beaucoup de soin, en prenant garde qu'il ne brûle ; lorsqu'il est tout-à-fait chaud, tranchez-le et pressez-le au-dessus d'une tasse contenant trois onces de sucre parfaitement pulvérisé. Prenez une cuillerée de ce breuvage toutes les fois que votre toux vous incommode. Le breuvage est bon et agréable au goût. Il est rare qu'il n'ait pas produit de soulagement.

PROVERBE

Quand la chèvre saute au chou, le chevreau y saute itou.

La langue dans laquelle est exprimé ce proverbe prouve qu'il n'est pas nouveau ; son âge, loin d'altérer en rien son exactitude, en consacre davantage l'autorité. Il veut dire, aujourd'hui comme jadis, que quand une mère donne l'exemple à sa fille, il est bien rare que celle-ci ne la suive pas en mal comme en bien. *Les enfants sont ce qu'on les fait*, dit un autre proverbe. On dit encore : *Tel père, tel fils ; Telle mère, telle fille*. Ce dernier proverbe est plus particulièrement vrai ; la notable influence qu'exercent sur un fils les principes, le caractère et surtout les exemples du père, est, quelque puissante, quelque efficace qu'on la suppose, toujours un peu modifiée par celle qu'exercent sur les jeunes hommes les maîtres chargés de son éducation. Dans le plus grand nombre de cas, au contraire, l'action de la mère demeure plus entière, plus constante, moins soumise aux influences extérieures. à raison de l'intimité de tous les genres et de tous les instants qui existe entre une mère et sa fille, et qui ne peut exister au même degré entre un père et son fils. Il y a donc à parier quatre-vingt-dix-neuf contre un, que la fille d'une mère sensée, bonne, spirituelle et sensible, héritera des vertus de sa mère et fera comme elle le bonheur d'un mari. On connaît l'excellent conseil donné par le proverbe arabe ; *Quand tu veux épouser une fille, cherche à bien connaître la mère*. Les habitants des pays méridionaux disent également : *Choisis ta vigne de bon plant et ta femme de bonne mère*.

Le propriétaire de la *Gazette des Campagnes* demande à acheter douze exemplaires du premier volume de la *Gazette des Campagnes* afin de compléter douze séries de ce journal, demandées par une institution publique.

ECOLE D'AGRICULTURE DE STE. ANNE

La rentrée des élèves de l'Ecole d'Agriculture de Ste. Anne aura lieu le 15 février.

E. W. TREMBLAY, Ptre.,

1er février 1872.

Directeur.

" L'ALBUM DE LA MINERVE. "
ORGANE DE LA LITTÉRATURE CANADIENNE.

LITTÉRATURE, EDUCATION, BEAUX-ARTS, ECONOMIE DOMESTIQUE, TRAVAUX A L'AIGUILLE, VARIETES, MODÈS ET MUSIQUE,

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois, par livraison de 32 pages, grand format, faisant à la fin de l'année deux grands volumes de 384 pages chaque. Le seul Journal Français du genre dans l'Amérique du Nord.

L'Album de la Minerve a sa place marquée dans toutes les familles.

Il ne contiendra que des feuilletons intéressants et choisis au point de vue du goût et de la morale.

La plupart des numéros contiendront un MORCEAU DE MUSIQUE.

Les propriétaires de *l'Album* tiendront à donner la place d'honneur à la Littérature Canadienne. Ils ont fait l'acquisition d'un ROMAN CANADIEN INEDIT, palpitant d'intérêt, dû à la plume de M. NAPOLEON LEGENDRE.

Le premier numéro contiendra la commencement d'un autre feuilleton dont la scène se passe en Canada, ainsi qu'une grande variété de matières agréables destinées aux Dames.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

	UN AN.	SIX MOIS.
Pour les abonnés de <i>La Minerve</i> , quotidienne et semi-quotidienne	\$2.00	\$1.00
Pour les abonnés de <i>La Minerve</i> hebdomadaire	2.50	1.25
Pour les non-abonnés	3.00	1.50

DUVERNAY, FRERES & DANSEREAU,

Editeurs-Propriétaires à Montréal



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Les Commissaires nommés pour construire le Chemin de Fer Intercolonial, donnent avis qu'ils sont prêts à recevoir des soumissions pour l'érection de Bâtisses pour le fret et les passagers à Little Forks, Rivière Philippe, Mines de fer et Debert ; aussi des Bâtisses pour des Stations de signaux au Chemin de Xappan, Chemin Munidie, Salt Spring, Grenville, Purdys, Lac Folly, et Ishgonish, aussi pour Maisons de Citerne à Little Forks, Salt Springs, Rivière Philippe, Grenville, Lac Folly, Mines de fer et Debert, dans le district de la Nouvelle-Ecosse que traverse le chemin de fer.

Des plans et des spécifications et des formules de soumissions peuvent être vus le et après le 15 janvier, au bureau de l'Ingénieur en Chef, Ottawa, et aux bureaux de chemin de fer à Monckton et Halifax.

Les soumissions peuvent être faites pour tout le nombre de constructions ou pour un chiffre quelconque moindre ; et seront reçues au Bureau des Commissaires, Ottawa, jusqu'à MIDI, le 27e jour de FEVRIER prochain.

Des soumissions seront aussi reçues pour l'érection de nouvelles constructions pour le fret et les passagers, à Monckton et Truro, et un bâtis de machine à Truro, et une maison de rafraîchissement à Anherst.

Des plans, spécifications et formules de soumissions pour ces constructions peuvent être vus aux mêmes bureaux, le et après le 15 février prochain, et des soumissions seront reçues comme ci-dessus, jusqu'à midi, du 20e jour de mars prochain.

Des soumissions seront aussi reçues pour la construction de deux chars pour servir comme bureau de poste et tabagie, pour le district de la Nouvelle-Ecosse que traverse le chemin de

fer, pour être livrés à Amherst au Truro; aussi pour 100 chars à plateformes, dont 50 devront être livrés sur la ligne du chemin de fer, à Campbelltown, et 50 sur la ligne du chemin de fer, à Miramichi.

Des plans, spécifications et formules de soumissions pour ces chars, peuvent être vus au bureau dont il est fait mention, le et après le 15e jour de janvier prochain, et des soumissions seront reçues comme ci-dessus jusqu'à midi, le 20e jour de février prochain.

A. WALSH.
E. B. CANDLER.
C. J. BRYDGES.
A. W. McLELAN.

Chemin de Fer Intercolonial,
Bureau des Commissaires,
Ottawa, 20 déc. 1871.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Les Commissaires nommés pour la construction du Chemin de Fer Intercolonial, donnent avis au public qu'ils sont prêts à recevoir des Soumissions pour l'érection de Stations à Cacouna, Isle-Verte, Trois-Pistoles, St. Simon, St. Fabien, Bic, Rimouski, Ste. Luce et Chemin Matapédia; et aussi, pour Réservoirs d'Approvisionnement et Hangars à l'Isle-Verte, Trois-Pistoles, Bic, Rimouski et Chemin Matapédia.

Aussi, pour Gares pour Locomotives à la Rivière-du-Loup, Rimouski et Chemin Matapédia.

Les Plans, Devis et Formules de Soumissions peuvent être vus le et après le 20 Février, au bureau de l'Ingénieur en Chef Ottawa, à la Rivière-du-Loup et Rimouski.

Les Soumissions peuvent être faites pour le tout ou pour un certain nombre de ces bâtisses, et seront reçues, marquées "Soumissions pour Bâtisses," au bureau des Commissaires, Ottawa, jusqu'à midi, le 20e jour de Mars prochain.

A. WALSH,
E. B. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,
A. W. McLELAN.

Bureau des Commissaires,
Ottawa, 12 Janvier 1872



SERVICE DES PHARES.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,

Ottawa, 8 janvier 1872.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce Département jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 9e jour de FÉVRIER prochain, pour l'approvisionnement en douane, des quantités mentionnées plus bas de la meilleure qualité d'Huile étalon de Pétrole blanche raffinée.

L'Huile doit être non explosive à une épreuve à la vapeur de 110o Fahrenheit, elle doit donner une lumière brillante, sans fumée, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement consommée, et ne pas carboniser la mèche, et doit être exempte de toutes substances délétères. Il faudra aussi qu'elle ait une pesanteur spécifique de 44o Beaume, à une température de 60o Fahrenheit. Un échantillon d'une pinte devra accompagner chaque soumission.

L'Huile devra être livrée en bon ordre, dans des barils entourés de cercles de fer, contenant de 35 à 42 gallons chacun. Les barils devront être en douves de chêne blanc et les fonds devront être de même bois, et devront être préparés propre-

ment à l'intérieur avec de la colle liquide, et devront être peints à l'extérieur de manière à empêcher l'huile de suinter à travers le bois, et de s'évaporer de la surface.

Les barils devront être fournis par le contracteur, et leur coût sera inclus dans le prix de l'huile. La redevance de l'Inspecteur du Département du Revenu de l'Intérieur et celle du *Guager* devront être payées par le contracteur.

Le transport de l'huile de la gare du chemin de fer du dépôt d'huile, ou du bâtiment, au quai ou au lieu où l'huile doit être déposée, doit être payé par le contracteur.

L'huile, avant d'être acceptée, devra être soumise à un examen, à l'épreuve et à l'approbation d'une personne nommée par ce Département, et devra être livrée au risque et aux frais du contracteur, dans la localité désignée par ce Département ou son agent aux dates suivantes:

De 20,000 à 25,000 gallons à Halifax, N. E., la moitié le 25 mai 1872 et la balance le 10 juillet.

De 6,000 à 8,000 gallons à St. Jean, N. B., le 10 juin 1872.

De 18,000 à 20,000 gallons à Québec, le 5 juillet 1872.

De 10,000 à 12,000 gallons à Montréal, le 1er juillet 1872.

De 3,000 à 4,000 gallons à Hamilton, le 8 juillet 1872.

De 4,000 à 5,000 gallons à Sarnia, le 12 juillet 1872.

Des soumissions seront reçues pour toute la quantité ou pour aucun des lots ci-dessus spécifiés, pour une année, ou pour un terme n'excédant pas trois ans, au choix du Département. Ceux qui feront des offres et qui ne voudront pas entreprendre de fournir un approvisionnement pendant plus d'une année, voudront bien le constater dans leurs soumissions.

Bateau à vapeur.

DES SOUMISSIONS seront aussi reçues comme il est dit plus haut, pour nolisier un Bateau à vapeur convenable pour la livraison de l'Huile et des Approvisionnements aux Phares au-dessus de Montréal; le nolisement devra commencer à MIDI, le 2 JUILLET prochain, à telle partie du Canal Lachine, Montréal, que ce Département pourra désigner. Le nom, la grandeur, l'âge, la force de chevaux et la réputation du bâtiment devront être spécifiés dans la soumission. Une somme ronde devra être mentionnée pour l'exécution du service, ou le taux auquel le bâtiment est offert par mois au choix du Département.

P. MITCHELL,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

PRIME OFFERTE AUX ABONNÉS

DE

L'ECHO.

LA VIE DE L'HEROINE DU CANADA

OU DE

Mlle. LEBER.

L'administration de l'*Echo du Cabinet de Lecture* est heureuse de pouvoir offrir pour l'année 1872, une nouvelle PRIME à tous ceux qui, à dater du 1er Janvier jusqu'au 1er Mars 1872, auront payé leur abonnement ainsi que tout arriéré, s'il y en a.

La vie de Mlle. LeBer forme un magnifique volume de plus de 430 pages, imprimé sur beau papier et en beaux caractères. Au Frontispice se trouve une belle gravure, représentant l'*Heroïne du Canada* se consacrant à Notre-Seigneur et lui vouant, une perpétuelle reclusion. On y trouve de plus le plan de Ville-Marie en 1665. Ce livre se vend chez les libraires 50 centimes.

Le Gérant enverra franco par la poste, en ajoutant dix centimes pour les frais, un exemplaire de cet ouvrage aussitôt qu'il aura reçu le montant de l'abonnement.

Les nouveaux abonnés pour 1872 auront droit à cette Prime aux mêmes conditions.